

ÉLECTRICITÉ, RÉSEAUX ET HAUTEUR

Travaux en hauteur et port du harnais

Prévenir les chutes de hauteur, choisir le bon équipement et savoir l'utiliser : une formation pratique, réalisée sur vos installations avec vos équipements.

EN PRATIQUE

PUBLIC

Salariés amenés à travailler en hauteur : maintenance, BTP, logistique, services techniques

PRÉREQUIS

Aucun.

DURÉE

Adaptée à vos équipements et à vos situations de travail

FORMAT ET LIEU

Chez vous, avec vos propres équipements

ÉVALUATION

Évaluation des acquis en fin de formation (questionnaire et mises en situation).

VALIDATION

Attestation de formation

FINANCEMENT

Prise en charge OPCO ou CPF possible selon la formation, en partenariat avec des organismes de formation certifiés Qualiopi.

ACCESSIBILITÉ

Adaptable aux situations de handicap : contactez-moi.

TARIF ET DÉLAI

Sur devis, selon votre calendrier.

Delmazcpe - Alexandre Delmazure, EI - SIRET
945 151 272 00016
Mis à jour le 22 octobre 2026

Objectifs

- 1 Identifier les situations de travail en hauteur et les risques de chute
- 2 Privilégier les protections collectives et choisir les EPI adaptés
- 3 Vérifier son harnais et ses équipements avant chaque utilisation
- 4 Mettre en place et utiliser correctement un système d'arrêt des chutes
- 5 Connaître la conduite à tenir en cas de chute et l'importance d'un secours rapide

Programme

MODULE 01 Réglementation et responsabilités de chacun

MODULE 02 Protections collectives et protections individuelles

MODULE 03 Composition d'un système d'arrêt des chutes : ancrage, longe, absorbeur, antichute

MODULE 04 Points d'ancrage et tirant d'air

MODULE 05 Vérification visuelle, entretien et stockage des EPI

MODULE 06 Mises en situation pratiques sur votre site

Déroulé de la formation

ÉTAPE 1

Préparation

Un échange pour connaître vos postes, vos équipements, vos incidents récents et votre documentation.

ÉTAPE 3

Mise en pratique

Des mises en situation sur vos installations ou à partir de vos documents, en petit groupe.

ÉTAPE 2

Apports ciblés

Des apports courts et concrets, illustrés par des cas issus du terrain et de vos propres situations.

ÉTAPE 4

Évaluation

Une évaluation des acquis, un tour de table et des pistes d'action concrètes pour la suite.

Repères réglementaires

Le Code du travail impose de privilégier la protection collective. Le harnais antichute n'est utilisé que lorsque la protection collective est impossible, et son utilisation exige une formation.

- Priorité aux protections collectives (garde-corps, filets, plateformes) avant toute protection individuelle.
- L'utilisation d'un EPI antichute nécessite une formation adéquate, renouvelée aussi souvent que nécessaire.
- Un travailleur équipé d'un harnais ne doit jamais rester seul : les secours doivent pouvoir intervenir rapidement.
- Les EPI antichute font l'objet de vérifications générales périodiques au moins tous les 12 mois, consignées au registre de sécurité.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, articles R.4323-58 à R.4323-90 (travaux temporaires en hauteur)

Code du travail, articles R.4323-104 à R.4323-106 (formation EPI)

Arrêté du 19 mars 1993 (vérifications des EPI)

Repères à jour au 22 octobre 2026, donnés à titre informatif.

Organisation pratique

Groupe

Groupes réduits pour laisser une vraie place à la pratique ; effectif précisé dans la proposition.

Lieu

Dans vos locaux et sur vos installations, à Lille et dans les Hauts-de-France.

Supports

Supports remis aux participants, adaptables à votre documentation interne.

Planning

Dates calées sur votre activité, en journée complète ou en demi-journées.

Après la formation

Documents remis

Attestation de formation. Feuilles d'émargement et résultats de l'évaluation transmis à l'employeur.

Recyclage

Recyclage conseillé tous les 3 ans, et à chaque changement d'équipement ou de situation de travail.

Suivi des échéances

Inscription gratuite au service de rappels : un e-mail avant chaque échéance de recyclage.

Pour aller plus loin

Contrôle des EPI et outillages

Vérification sur site de vos harnais, longues, échelles et outillages, rapport remis et registre de sécurité mis à jour.

Rappels d'échéances

Un e-mail avant chaque recyclage d'habilitation, d'AIPR ou de formation obligatoire, gratuitement.



Votre formateur : Alexandre Delmazure

Formateur et Consultant QHSE, IPRP enregistré auprès de la DREETS. Plus de sept ans d'expérience QHSE en milieu industriel.

DEVIS ET ÉCHANGE : [DELMAZCOPE.COM/CONTACT](https://delmazcpe.com/contact)